

Garidelle fausse nigelle

ENS des Plâtrières – La Roque sur Pernes

Nigella nigellastrum (L.) Willk.

Famille des *Ranunculaceae*

Espèce protégée en France



Garidelle fausse Nigelle à Mérindol © D. Tatin (CEN PACA)

Etat des lieux en 2023

Restauration du site en vue de la conservation de l'espèce – E. Dunand Janv. 2024

Le constat :

Au cours du mois de Juin 2023, M. Jean-Pierre Roux (conseiller scientifique à la Société Botanique de Vaucluse) et M. Elie Dunand (membre de la Société Botanique de Vaucluse) constatent **la disparition des pieds de Garidelle fausse nigelle *Nigella nigellastrum* L.** sur le site « La Grange des Méchants » dans l'ENS des Plâtrières, commune de La Roque-sur-Pernes.

Autre constat : la parcelle en question n'était ni cultivée en blé, ni en espèce fourragère à fin cynégétique, ce qui ne permet pas le développement de la Garidelle fausse nigelle qui est une plante messicole stricte.



Le sol non travaillé depuis 2019 s'est transformé progressivement en une friche postculturelle, milieu défavorable à la Garidelle fausse nigelle

Décisions :

Une réunion sur le site a été programmée le 5 Septembre 2023 avec M. P. Delebecque, maire de la Roque-sur-Pernes, M. M. Jadot CAUE Vaucluse, M. J.-F. Samie FNE Vaucluse, M. J.-P. Roux et M. E. Dunand, bénévoles de Société Botanique de Vaucluse.

Tous les protagonistes ont été d'accord pour remettre en état le site dédié à la Garidelle fausse nigelle dès l'automne 2023.

M. E. Dunand s'est proposé pour la coordination des travaux sur le site.



Chronologie des travaux pour la remise en culture :

Les travaux n'ont pu débuter qu'à la suite des pluies de novembre 2023, en effet la nature argileuse du sol exige une humidité minimale pour pouvoir être travaillée dans de bonnes conditions.

M. Michel Tamisier, agriculteur maraîcher retraité à Pernes-les-Fontaines s'est mobilisé pour la remise en culture de la parcelle, nous le remercions pour son engagement.

➔ 1ère opération : passage du girobroyeur le 24 Novembre 2023



→ 2ème opération : passage du griffon le 30 Novembre 2023

À cette date, le sol est à la bonne humidité, le passage du griffon a pu être réalisé dans les meilleures conditions.

Le sol n'a pas été fertilisé conformément à l'exigence de la Garidelle fausse nigelle qui ne se développe pas sur un sol trop enrichi en fertilisants.

L'option choisie est le mode biologique extensif avec zéro intrants.



➔ 3ème opération : semis du blé tendre

Le même jour, le 30 Novembre 2023, après le passage du griffon, Michel Tamisier a semé à la main du « Blé meunier d'Apt », variété de référence pour le développement de la Garidelle fausse nigelle.

Dose de semis : 50 kg pour la parcelle, soit 180 kg de semences par ha conformément aux doses recommandées (coût 50 € HT).

➔ 4ème opération : recouvrement du semis
dans la foulée du semis : 2^{ème} passage de griffon



→ 5^{ème} opération : sécurisation de la parcelle par une clôture électrique

Des passages de deux roues ont été observés sur la parcelle avant que la Société de chasse de La Roque-sur-Pernes ait pu installer la clôture électrique. Par contre, pas de dégâts de sangliers ou d'autres animaux ont été constatés.

Une clôture (non électrifiée) a été installée fin décembre 2023, puis branchement de l'électricité début Janvier 2024.

Coût global* de l'opération : 50 € HT correspondant aux semences de blé.

*Michel Tamisier offrant ses services pour lancer l'opération de sauvegarde de la Garidelle fausse nigelle, merci à lui !

*La Société de chasse de La Roque-sur-Pernes a installé et mis à disposition une clôture électrique gratuitement, merci à eux !



Parcelle « Garidelle » emblavée le 30 Novembre 2023,



levée du blé le 20 Décembre 2023



Parcelle « Garidelle » le 12 Janvier 2024



Peu de manques à la levée, la densité de blé levé est supérieure sur la partie nord et est, les plantules se développent bien, l'état sanitaire est globalement très bon.
Des adventices sont soit en cours de germination, soit déjà levées selon les espèces.

Suivi du site et feuille de route 2024 :

Suivi :

- Surveillance régulière de la parcelle vis-à-vis des dégradations potentielles.
- Inventaires floristiques réalisés sur la parcelle à partir de différentes placettes en Juin 2024.

Résultats : trois possibilités :

1. Disparition totale des pieds de Garidelle fausse nigelle sur le site	2. Densité inférieure au seuil* nécessaire au maintien de la Garidelle fausse nigelle sur le site	3. Densité supérieure ou égale au seuil* nécessaire au maintien de la Garidelle fausse nigelle sur le site
Objectif : réintroduire ou soutenir la population de l'espèce sur le site Moyen : additionner 1000 graines de Garidelle fausse nigelle aux 50 kg de semences de blé Meunier d'Apt au moment du semis en Novembre 2024.		Objectif : Maintenir la population de l'espèce sur le site Moyen : poursuivre les semis de blé Meunier d'Apt chaque année sur le site

*La valeur du seuil sera définie selon les résultats de l'étude de dénombrement et de répartition de la Garidelle fausse nigelle sur la parcelle en Juin 2024.

Gestion durable de l'opération de sauvegarde de l'espèce

Même si le dispositif de sauvegarde a pu être relancé à l'Automne 2023 grâce au généreux concours de personnes volontaires et bénévoles, il est plus que jamais nécessaire de parvenir au plus vite à une gestion durable.

Une réunion du comité de pilotage est à programmer rapidement de manière à définir ensemble un plan d'actions cohérent pour une sauvegarde pérenne de l'espèce.

Merci pour votre soutien !

Elie Dunand